

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Décembre 2013

Date de convocation : Le 02 Décembre 2013
Date d'affichage : Le 13 décembre 2013
Nombre de conseillers : En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux Mil treize, le dix Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur Claude HEMON, Madame Régine DUFOUR, Madame LECLERCQ Christelle, Monsieur Hervé LOEUILLET, Monsieur Guy LARGY, Monsieur POIGNANT Frédéric formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur ROUTIER Bertrand

Monsieur Pascal GARGATTE

Madame Mylène BARBIER-DEVILLERS donne pouvoir à Madame Christelle LECLERCQ

Monsieur Frédéric POIGNANT a été élu secrétaire de séance.

* * *

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 08 Novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur SOMON profite de cette lecture pour donner quelques informations à l'assemblée : les travaux d'aménagement relatifs à la sécurité et à l'accessibilité du parking de l'école rue DUPREZ sont terminés.

Monsieur HERBRECHT a été contacté pour l'abattage de l'arbre rue LANOYE.

Les travaux de la déchetterie ne reprendront qu'au printemps en raison des risques liés à l'instabilité du terrain induit par la période hivernale.

Travaux sur les vitraux de l'église

Le Maire informe l'assemblée de l'intervention en urgence de Monsieur ROUSSEAU, couvreur, suite à un début d'effondrement d'une corniche de l'église de BERNAVILLE. Ces dégradations sont dues à des infiltrations d'eau consécutives aux chéneaux du clocher qui sont obstrués. Dans un souci de conservation, le Maire annonce qu'il est impératif de procéder à quelques travaux de réparations sur les vitraux. Monsieur BARRE, maître verrier a été contacté, le devis produit après visite sur place s'élève à 8 088,94€H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la réalisation des travaux de réparation des vitraux réalisés par Monsieur BARRE à l'unanimité.

Dématérialisation des actes budgétaires

Le Maire informe l'assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, la dématérialisation des procédures comptables est rendue obligatoire par les services de l'Etat en raison d'un nouveau mode de transmission informatique des données. La convention de dématérialisation en vigueur doit donc être étendue à tous les documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'étendre la convention de dématérialisation avec les services de l'Etat aux documents financiers et comptables.

Le Maire informe que pour assurer la dématérialisation totale le changement de logiciel est obligatoire, l'actuel ne le permettant pas. Deux sociétés ont été contactées. MAGNUS, notre fournisseur actuel, propose le changement de logiciel pour 1611,00€ H.T auxquels il faut ajouter le coût d'installation et de formation pour 1 460,00€H.T. Ce prix a été négocié dans le cadre d'un partenariat avec la communauté de communes du BERNAVILLOIS qui utilise le même logiciel de comptabilité.

La société COSOLUCE propose un tarif à 2 725,13€H.T auquel il faut ajouter le coût de la reprise des données du logiciel actuel ainsi que la formation qui s'élève à 2 760,00€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de la société MAGNUS.

Demande d'emplacement d'un forain

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande d'emplacement de la maison LESPINASSE qui souhaiterait installer son manège à la fête locale qui aura lieu le week-end du 15 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'installation du manège de la maison LESPINASSE à la fête locale 2014 à l'unanimité.

Fédération Départementale de la SOMME : transfert de compétence de la maîtrise d'ouvrage des travaux

Le Maire informe le Conseil municipal de la sollicitation de la fédération d'électricité de la Somme qui souhaite se voir transférer la compétence de la maîtrise d'ouvrage des travaux pour des raisons de simplification administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce contre la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux portant sur l'éclairage public à l'unanimité.

Le Maire donne la parole à **Mme ETEVE** qui informe des possibilités offertes par les services de la fédération dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage : réalisation d'un relevé d'inventaire, entretien des installations, édition des déclarations de travaux, contrôle des factures entre autres. L'engagement est équivalent à la durée du mandat des élus.

Un devis a été demandé pour l'effacement des réseaux rue DUPREZ prévoyant deux options concernant la rue et la ruelle Vannier ainsi que la rue du 8 mai. **M. SOMON** précise qu'un estimatif du coût de l'aménagement de la rue DUPREZ après effacement des réseaux sera demandé à la société BOUFFEL.

Le terrain destiné à accueillir la station d'épuration fait l'objet d'une demande d'extension en tarif bleu.

Mme ETEVE informe également de la réorganisation départementale du secteur BERNAVILLE DOMART et PICQUIGNY au sein d'un district qui sera présidé par un vice-président de secteur.

La fédération accorde 30% pour le remplacement des ballons fluorescents. L'installation de variateurs destinés à réduire la consommation d'énergie est également financée à hauteur de 400€ par lampe soit environ 20% du coût.

Décision modificative

Le Maire informe l'assemblée que suite à une erreur matérielle il est nécessaire de réaliser un déplacement de crédit de 247,00€ du compte 2135 vers le compte 1641 afin de pouvoir régler l'intégralité des emprunts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de pouvoir ajouter quatre sujets à l'ordre du jour de la réunion, ces derniers étant parvenus après l'établissement de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ces ajouts à l'unanimité.

M. SOMON fait part à l'assemblée de la fin de l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au 1^{er} janvier 2014. Ce service d'ingénierie, très utile aux communes qui ne disposent pas de personnel pour réaliser certaines études de voirie par exemple peut éventuellement bénéficier d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 si la commune en fait la demande avant le 31 décembre 2013 par voie recommandée en Préfecture. Le Conseil municipal en étant d'accord à l'unanimité, le Maire en adressera la demande à Monsieur le Préfet.

M. SOMON informe l'assemblée que les fouilles archéologiques auxquelles est soumis le terrain de la future station d'épuration débuteront le 14 janvier 2014 dans le cadre d'une convention établie avec les services de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les termes de la convention proposée par l'INRAP et autorise le Maire à la signer à l'unanimité.

Modification de la commission SAPIN

Mme ETEVE informe l'assemblée que les travaux de la commission SAPIN ont débuté afin de mener à bien la négociation du nouveau contrat d'affermage de la station d'épuration qui doit entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2014.

M. SOMON ne pouvant en assurer la présidence à chaque réunion, il convient de la modifier pour en assurer le fonctionnement le plus optimal possible. **Mme ETEVE** devenant suppléante de **M. SOMON**, **M. DE SAINT RIQUIER** est candidat à un poste de titulaire et **M. LOEUILLET** à un poste de suppléant. Après en avoir délibéré, ils sont élus à l'unanimité dans les fonctions précitées.

Demande de subvention

Mme DELACROIX, professeur d'anglais au collège Jean ROSTAND, sollicite une subvention communale afin d'aider 3 familles à financer un séjour linguistique en Angleterre. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de participer au financement de ce voyage à hauteur de 50% du coût restant à charge des familles.

M. LOEUILLET fait le point de l'avancée des travaux de la salle multi activités. Un problème de gaz sera résolu demain matin et le nettoyage de la salle est en cours. Une réunion est prévue ce mercredi 11 décembre avec l'architecte Monsieur LETOCART pour discuter des dernières finitions à réaliser. L'attestation du Consuel n'ayant pas été reçue à temps, le branchement définitif n'a pas pu avoir lieu. Restent à réaliser l'installation de candélabres, l'aménagement des espaces verts, la peinture extérieure et un lavabo à raccorder. La date de livraison des locaux sera fixée avec l'architecte. Un bordereau de remise des clés a été établi. Les prescriptions de la commission sécurité qui figurent sur l'arrêté de permis de construire sont en cours d'application notamment en ce qui concerne l'installation d'extincteurs.

M. SOMON donne lecture des articles d'une convention et d'un règlement intérieur qui sera soumis à la signature des différents utilisateurs et dont le conseil municipal accepte les termes. L'entrée définitive dans les locaux aura lieu à la mi-janvier.

Halle de marché

M. SOMON informe l'assemblée de l'obtention d'une subvention régionale de 269 146,00€ au profit du projet de halle de marché. La commande d'un banc du sculpteur TOUTAIN, dont les œuvres feront ultérieurement l'objet d'une exposition, est validée.

Une autre artiste, Jessica SALMERON, a fait des propositions de brise soleil sur le thème de la terre, de l'air, de l'eau et de l'Homme.

SIAEP

M. SOMON informe l'assemblée de la demande du Préfet de déposer les statuts du futur syndicat d'eau FIEFFES-MONTRELET, BONNEVILLE, BERNEUIL, LANCHES SAINT HILAIRE, FIENVILLERS, HEUZECOURT, SAINT ACHEUL regroupant également le SIEAP de la région de BERNAVILLE, pour une validation par les différents conseils municipaux avant la date de renouvellement de ceux-ci.

SMIROM

M. SOMON fait part de la création du nouveau syndicat au 1^{er} janvier 2014.

Mme ETEVE récapitule la bonne situation financière de la commune qui a également été évoquée lors de la réunion publique.

Mme DUFOUR s'enquiert de la situation du locataire du 18 rue CREPIN. Le logement semble totalement inoccupé. **M. LOEUILLET** s'inquiète du gel possible des canalisations d'eau.

M. LARGY rappelle que le bulletin municipal doit être distribué le 10 janvier, il partira donc en impression le 02 janvier 2014.

Mme LECLERCQ informe que les colis seront prêts à être distribués à partir du 19 décembre.

M. HÉMON dresse le compte rendu de la collecte de la Croix rouge. Il signale qu'un accident est survenu à la Croix gauloise.

Il rappelle l'invitation des enseignants de l'école « l'Encre et la Plume » au spectacle de Noël des enfants ce vendredi 13 décembre à 18h30.

M. HEMON a pris des photos du container à verres au pied duquel ont été déposés un tas d'ordures qui relèvent des encombrants.

M. HEMON, dans le cadre du PLUI, a assisté à la réunion économie, regroupant les artisans et les entrepreneurs qui le souhaitent. L'entreprise CREPIN-PETIT recherche des employés à domicile capables de réaliser un travail soigné. Les personnes intéressées doivent se présenter directement à l'usine.

M. HEMON sollicite la création d'un passage piétons route nationale face à la ruelle qui rejoint le rue MARTIN car des enfants l'empruntent pour rejoindre l'école ou le collège.

M. POIGNANT fait part d'une réclamation de M. LUCQUET qui souhaite retirer les piquets de bois qui l'empêchent de stationner devant chez lui.

M. POIGNANT pose également la question de l'entretien du parking du Bar des amis, des bordures sont abîmées par les poids lourds et les bus. **M. SOMON** informe qu'il a résolu le stationnement des bus et des poids lourds sur cet espace et présente le projet d'aménagement de l'entrée de ville route de DOMART.

La séance est levée à 23H30

Le Secrétaire de séance,

Frédéric POIGNANT

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,